

Nous ne parlerons pas des reprises en sous-cœuvre, ni des réfections extérieures, au moyen desquelles on s'efforce de rendre au vieil édifice un de ses aspects primitifs que de prétendues restaurations lui avaient fait perdre anciennement. Nous ne trouvons rien à reprendre, à cet égard ; c'est de l'archéologie dans l'exercice légitime de ses attributions, **Mais la question ne se présente pas aussi simplement en ce qui concerne l'intérieur, où tout était à rétablir, où il n'existait plus rien du mobilier et nul vestige d'anciennes peintures murales. On a suivi, dans ce cas, deux lignes de conduite bien différentes et qui méritent d'être signalées.**

Ainsi, tandis que pour mieux retracer le style de l'édifice, on a poussé le scrupule archéologique jusqu'à rappeler, dans le nouvel autel majeur, la statuaire barbare du XI<sup>e</sup> siècle, on n'a pas craint de se déjuger en faisant exécuter, d'une manière plus conforme au sentiment général du beau, les peintures de la coupole et de l'abside, ainsi que la statue de la chapelle de la Vierge.

Dans l'un et l'autre cas, il y a contradiction, car l'admission de l'un de ces deux principes ne permet pas l'adoption de l'autre ; ils s'excluent mutuellement. Cette nécessité de rentrer, à chaque instant, dans les vues artistiques de la société moderne, nous démontre l'impossibilité de nous lier trop étroitement à un art empreint d'une civilisation toute différente de la nôtre, et de l'accepter sans modification.

Tant que le faux principe contre lequel nous nous élevons aujourd'hui, n'a été qu'une opinion libre et individuelle, disséminée dans le domaine public, nous pouvons ne pas nous en inquiéter, car nous avons la certitude que tôt ou tard il lui serait fait telle justice qu'elle méritait ; mais quand nous voyons cette même idée se présenter avec le caractère d'une doctrine, et que cette doctrine émane d'une autorité aussi élevée que respectable, nous avons tout lieu alors de nous en préoccuper sérieusement.